



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

RN 171

Question écrite n° 56474

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, sur la concrétisation des mesures prises par le Gouvernement, dans le cadre du plan de relance, d'engager les travaux de sécurisation et d'aménagement de la RN 171, sur la section Nozay-Blain (Loire-Atlantique) et notamment la réalisation d'un rond-point au lieu-dit « Pirudel » à la Grigonnais, dont les travaux doivent être impérativement engagés en 2009. Il demande s'il peut s'engager à la concrétisation de ces travaux, dans une exigence de sécurité pour sécuriser la RN 171 et son intersection avec la RD 35.

Texte de la réponse

Un montant de 2 millions d'euros est inscrit au plan de relance de l'économie française afin d'initier l'opération d'aménagement de la route nationale 171 entre Blain et Nozay. Il permettra de réaliser les trois giratoires prévus dans le cadre de ce projet, deux au droit de la route départementale 35 à la Grigonnais, aux lieux-dits Pirudel et La Bretonnière et un autre au droit de la route départementale 15 à Blain, au lieu-dit Le Gravier. Les appels d'offres concernant les marchés de travaux de ces trois carrefours sont en cours. Les travaux de réalisation des trois giratoires, dont la durée est estimée à six mois, pourront commencer avant la fin de l'année 2009, si la procédure amiable d'acquisitions foncières, lancée en parallèle, aboutit dans les délais prévus.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56474

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et mer

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juillet 2009, page 7329

Réponse publiée le : 20 octobre 2009, page 9956